



Edito

Le mot du Président :

Tous les élus du CROPP-BN ainsi que moi-même avons œuvrés, par notre engagement, à développer l'image et la respectabilité de la profession.

La protection de notre profession est aussi celle des professionnels (exercices illégaux, notamment actes réalisés par les aides-soignantes, les esthéticiennes...).

Je désire toujours, en temps que Président, développer et entretenir la convivialité, la confraternité, grâce au dialogue. La discussion est toujours privilégiée en première intention mais il subsiste malheureusement un petit nombre de professionnels qui ignore, par négligence, les droits et les devoirs que nous impose le code de déontologie.

N'hésitez pas à nous exposer les problèmes que vous pourriez rencontrer ; nous sommes à votre entière disposition pour vous aider.

Avec toute l'équipe de CROPP-BN, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, ainsi que nos meilleurs vœux de prospérité et de santé pour l'Année 2015.

Elections ordinaires du 22 Mai 2015 :

- ▶ **Electeurs :** Tous les Pédiçures-Podologues inscrits au tableau du Conseil de l'Ordre au 20 Mars 2015 seront appelés à élire la moitié de leurs représentants au Conseil régional, soit 2 Titulaires sur 4 et 3 suppléants sur 4 (un poste étant resté vacant).
- ▶ **Candidats :** Tous les Pédiçures-Podologues inscrits au tableau depuis plus de deux ans sont appelés à présenter leur candidature sous forme de lettre de motivation jusqu'au 22 Avril 2015 par lettre recommandée avec accusé de réception au Conseil Régional de l'Ordre.
- ▶ **Mandats :** Le représentant de ses pairs sera élu pour un mandat de 6 ans.

Depuis la création de l'Ordre en 2006, les conseils régionaux ont été mis en place par les professionnels eux-mêmes grâce aux élections.

Les premiers élus ont travaillé à son installation, sa reconnaissance. Aujourd'hui, l'Ordre est devenu incontournable.

Il appartient aux prochains candidats d'assurer la continuité de l'institution, d'en assumer les tâches qui lui incombent.

SOYEZ NOMBREUX A VOUS ENGAGER

Convention de stage chez praticien :

Jusqu'à la nouvelle réforme et dans le cadre de leur formation préparatoire au diplôme d'état de Pédiçures-Podologues, les étudiants ne pouvaient légalement effectuer qu'un stage d'observation.

Désormais, les étudiants ont l'obligation d'effectuer un stage dit « actif » d'initiation à la vie professionnelle au cours duquel l'étudiant de dernière année aura un rôle d'acteur puisqu'il pourra effectuer seul des actes auprès des patients.

Un nouveau modèle de convention de stage a été établi réglant les rapports entre les différentes parties.

La communication des contrats à l'Ordre :

Rappel

L'absence de contrat ou de communication de celui-ci constitue une faute disciplinaire.

La loi exige que tous les contrats et avenants soient communiqués au Conseil régional de l'Ordre intéressé dans un délai qui ne saurait excéder un mois à compter de la date de signature du contrat (*article L.4113-9 du code de la santé publique*).

Les différents contrats sont à votre disposition sur le site internet de l'ONPP.

Nous vous rappelons :

L'obligation de souscrire un contrat, sous peine d'être inquiété pour travail irrégulier avec poursuites disciplinaires ordinales et sanctions financières importantes de la part de l'URSSAF.

L'obligation de fournir le contrat dans le mois suivant sa signature au CROPP. Un contrat validé par nos services reste une protection juridique contre tout éventuel différend. Quelque soit le contrat signé, il doit être validé par le conseil régional afin d'être considéré comme valable et définitif.

En cas de litige survenant dans l'exécution du contrat, le CROPP-BN convoquera les signataires devant la commission de conciliation, qui, si elle aboutit, mettra définitivement fin à la procédure.

Conformément à l'article L.4113-12 du Code de la santé publique, vous avez la possibilité **de transmettre votre projet de contrat avant signature** permettant ainsi d'éviter d'éventuelles modifications ou transformations et d'être en conformité avec les dispositions législatives, réglementaires et déontologiques.

Plateau technique :

L'Ordre National des Pédiçures-Podologues a édité en Novembre 2010, les recommandations de pratique professionnelle en Pédiçurie-Podologie. Elles sont téléchargeables sur le site internet de l'Ordre www.onpp.fr.

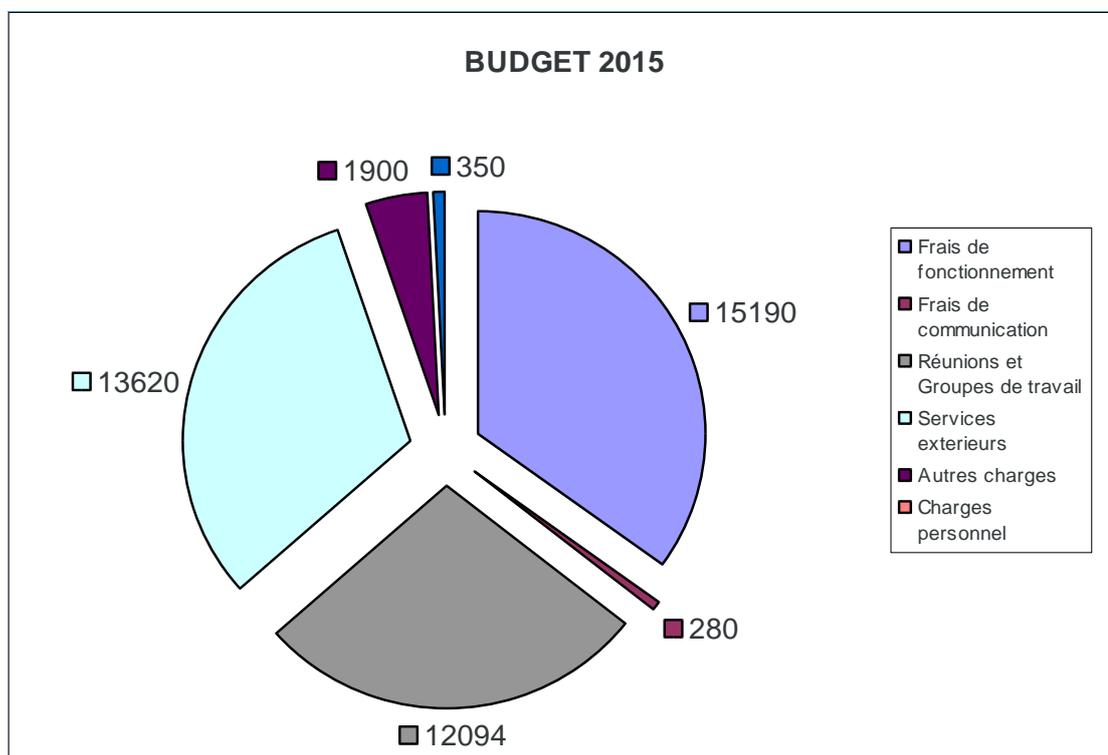
Tout Pédiçure-Podologue se doit de travailler avec un plateau technique aux normes répondant aux critères d'agencement, de technicité et d'hygiène présentées dans les recommandations.

Le professionnel doit, pour exercer, bénéficier d'un matériel technique suffisant pour recevoir et soigner les patients ; en cas d'exécution d'orthèses, un local distinct et un matériel approprié est nécessaire.

Bilan prévisionnel 2015 :

Frais de fonctionnement	15190
Frais de communication	280
Réunions et Groupes de travail	12094
Services extérieurs	13620
Autres charges	1900
Charges personnel	0
Provisions – Dotations	350
Exceptionnel	0
TOTAL	43434

Achats ONPP - CROPP	280
Électricité et gaz	0
Fournitures d'entretien et petits & équipements	40
Fournitures de bureau	450
Locations immobilières + Charges locatives	12500
Locations diverses	130
Entretien et réparations	200
Maintenance + Documentations et abonnements	0
Indemnités élus	8306
Rémunérations intermédiaires honoraires	13620
Publications	0
Divers	20
Déplacements SNCF + voiture péage hôt	3718
Missions réceptions restaurants	70
Frais postaux	1100
Téléphonie	750
Total AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	41184
Taxe sur les salaires	0
Formation professionnelle continue	0
Taxes foncières, habitation, ordures ménagères	1900
Total IMPOTS ET TAXES	1900
Rémunération du personnel	0
Charges sociales	0
Total CHARGES DE PERSONNEL	0
Dotations aux amortissements	350
Total PROVISIONS	350
charges exceptionnelles	0
produits exceptionnels	6
Impôts sur les sociétés	2
Total Exceptionnel	4
RESULTAT	10923
PRODUITS	54359
CHARGES	43436



MOUVEMENTS AU TABLEAU :

Les transferts 2014 :

	Région d'origine	Vers
TICHIT Antoine	B-N	Languedoc-Roussillon
Grimaud Bénédicte	Pays de la Loire	B-N
GOUVENOU Nicolas	Pays de la Loire	B-N
ROUX Mickaël	Ile-de-France	B-N
TERRIER Alexandra	Ile-de France	B-N

Les Cessations 2014 :

- ROUSSEL Jean-Paul (Alençon)

Les jeunes Diplômés 2014 :

- ANDRE Harmonie
- BISSON Maxime
- DUCHEMIN Sabrina
- HALLARD Charly
- LE CLECH Pauline
- MARION Anaïs
- MASSOT Anne
- MZARI Sofian
- SHANMUGARAJAH Archuna

Coordonnées et contact du C.R.O.P.P :

Adresse : Maison des Professions Libérales
11-13 rue du Colonel Rémy
14053 CAEN CEDEX 4
Tél : 02 31 82 70 31
Mail : contact@basse-normandie.cropp.fr
Permanences : les mardis et vendredis
de 9H00 à 12H30

De la part de tous :

Bonnes fêtes de fin d'Année